



CAP des corps de catégorie A+

Administrateur de l'État (AE)
Ingénieur des Ponts, Eaux et Forêts (IPEF)
Inspecteur Général de l'Agriculture (IGA)
Inspecteur de Santé Publique Vétérinaire (ISPV)

Élections
professionnelles
2022

Compétences des CAP

Cette instance dorénavant commune aux corps de **catégorie A+** donne un avis sur des décisions individuelles défavorables, **de manière systématique pour :**

- les refus de titularisation ;
- les licenciements en cours de stage ou pour insuffisance professionnelle ;
- les sanctions disciplinaires autres que : avertissement, blâme et exclusion de 1 à 3 jours

A la demande des agents pour :

- examiner les refus de temps partiel, de disponibilité ou de démissions ;
- la révision du compte-rendu de l'entretien professionnel ;
- le refus de demande de télétravail, de certains congés spécifiques de formation, d'utilisation du CET...

UNIS POUR TOUS : DES VALEURS PARTAGÉES

- une défense individuelle experte et des conseils personnalisés,
- une garantie d'intervention auprès du SRH pour que les recours soient suivis dans des délais raisonnables ;
- le respect des choix individuels de carrière pour un meilleur équilibre vie professionnelle, vie privée et familiale ;
- l'égalité de traitement de tous les recours et des dossiers sensibles, avec une harmonisation et une transparence des règles ;
- un droit à une seconde chance pour toutes et tous ;
- la prise en compte du travail accompli et des compétences acquises dans chaque expérience professionnelle.

UNIS POUR TOUS : une équipe soudée, investie et équilibrée

- Nos candidats travaillent dans des structures et secteurs variés. Cela garantit une bonne connaissance de vos métiers et contraintes.
- La constitution de notre liste nous permet de prendre l'engagement qu'en cas de convocation en CAP d'un agent notamment pour des raisons disciplinaires, celui-ci sera assuré qu'au moins un représentant des personnels sera issu de son corps pour le défendre.

UNIS POUR TOUS... DÉFENDRA

- vos parcours professionnels, vos rémunérations, vos possibilités de mobilités réelles et volontaires, ainsi que des conditions de travail et un service public de qualité ;
- La CAP sera une tribune : pour faire remonter vos difficultés et celles de vos agents : absence de perspectives à long terme, manque de moyens..., et porter la prise en compte de vos intérêts, conjugués à l'intérêt général en matière de mobilité, de primes, de promotion...
- Nous travaillons prioritairement : à enrayer la dégradation des fonctions d'encadrant et d'expertise ; à donner plus de sens aux missions des agents ; à une harmonisation des régimes indemnitaires entre les corps et les ministères, qui correspond à une revalorisation pour les corps A+ du MASA et qui permettra plus de mobilité interministérielle.
- Nous sommes également attentifs à ce que l'ensemble des cadres supérieurs du ministère et des établissements publics bénéficient de progressions de carrière plus attractives, notamment par la reconnaissance accrue des **postes d'expertise** et de **cadres spécialisés dans un domaine**... Parce qu'il est essentiel de garantir une expertise indépendante de l'Etat !

Nos **organisations portent** également ces dossiers dans les groupes de travail ministériels et interministériels, au sein **du conseil supérieur de la fonction publique de l'État**, de la formation spécialisée «encadrement supérieur », du G16, ainsi que du conseil d'administration de l'INSP.

Du 1er au 8 décembre... VOTEZ pour nos candidats UNIS POUR TOUS

Françoise Come-Chéreau (ISPV) – Frédéric Laloy (IPEF) – François-Gilles Le Theule* (AE) – Olivier Lapôte (ISPV)
Marie Touvais (IPEF) – Stéphan Pinède (ISPV) – Florence Laubier (IPEF) - Anne Meyrueix (ISPV)

* Union Syndicale des Administrateurs de l'État et SNIGA

UNIS POUR TOUS... VEILLERA

- aux métiers nécessitant des **formations techniques et administratives de haut niveau, une expérience et des connaissances scientifiques et techniques** qui doivent être reconnues et valorisées au regard des enjeux de notre société ;
- à être impliqué dans la réforme de la haute fonction publique dans le respect du mantra : « La réforme ne doit faire que des gagnants ! » ;
- à la défense d'un contexte interministériel attractif pour l'encadrement supérieur du MASA via une mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique, **dans la concertation pour** :
 - la définition des bonnes conditions d'option et de reclassement des IGA dans le corps des AE
 - un véritable accompagnement des A+ dans des conditions justes et équitables, dans le cadre de la DIESE (*Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État*)
 - que la haute fonction publique soit garante d'une **action publique au service de tous**, exemplaire sur les **valeurs** et en phase avec les **attentes sociétales**.

